

Lettre d'infos n°26

Circonscription CHAMALIERES

Jeudi 27 avril 2023

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,
Mesdames les membres du RASED,

Les documents relatifs à la lettre d'information de la circonscription sont disponibles sur le site de la circonscription et accessibles directement via des liens.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre la lettre à tous les personnels rattachés à votre école.

Pour rappel, vous trouverez toutes les lettres d'infos et toutes informations administratives et pédagogiques utiles à votre quotidien sur le site de la circonscription. Visitez ce site régulièrement car des documents (aide au pilotage de la classe, formulaires, carrière, prêt de matériel, ...) y sont déposés très fréquemment : <https://mediascol.ac-clermont.fr/ien-chamalières/>

Marie Gabrielle VACHETTE

Inspectrice de la circonscription de Chamalières

Sommaire

DIRECTEUR

- 1-Flyer Bourses entrée au collège
- 2-RAPPEL : Lien formulaire de recueil des besoins de formation R23-24
- 3-Scolarisation des PS Rentrée septembre 2023 - Demande d'aménagement du temps en PS l'après-midi
- 4- Actualité de l'OCCE 63 - semaine du 24 au 28 avril

CARRIERE

- 1-Pour rappel : Congé de formation professionnelle 2023-2024

PEDAGOGIE

- 1-Visite Musée de l'Ecole Rurale 1930 de Messeix
- 2-Conférence ouverte aux enseignants du cycle 1 et document sieste AGEEM

DIRECTEUR

1-Flyer Bourses entrée au collège

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ou partager le flyer que vous trouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/Da4jtomTNZg5CPB> aux parents des élèves de CM2.

Celui-ci facilitera l'information concernant le droit aux bourses collège.

2-RAPPEL : Lien formulaire de recueil des besoins de formation R23-24

Comme mentionné dans la lettre d'infos n°24 du 30/03/2023, nous vous rappelons que nous sommes en train de préparer le plan de formation de la circonscription pour l'année à venir, pour le construire au plus près de vos besoins et de ceux de vos élèves, nous nous appuierons sur l'analyse des résultats aux évaluations nationales, les visites effectuées dans les classes, les retours que vous avez pu nous faire individuellement et sur l'analyse des besoins que vous voudrez bien nous faire remonter par école.

Pour la meilleure prise en compte possible de vos besoins, je vous remercie de bien vouloir, en équipe d'école prendre le temps de remplir ce très court questionnaire en ligne :

<https://framaforms.org/recueil-des-besoins-de-formation-pour-lannee-2023-2024-1678711092>

Un retour est attendu pour le 28 avril au plus tard.

3-Scolarisation des PS Rentrée septembre 2023 - Demande d'aménagement du temps en PS l'après-midi

Concernant l'organisation de la rentrée pour septembre 2023 et notamment sur son échelonnement pour les PS, les modalités retenues les années scolaires précédentes sont reconduites.

Nous avions jusqu'à maintenant 3 principes qui sont donc maintenus pour la rentrée de septembre 2023 :

- Tous les élèves doivent retrouver l'école en deux jours. Ainsi la rentrée étant positionnée lundi 4 septembre, tous les élèves doivent être présents à l'école le jeudi 7 septembre.
- Ce fonctionnement ne doit pas être imposé aux familles. Elles doivent être volontaires. Si elles souhaitent que leur enfant fréquente les deux jours, vous ne pouvez pas leur refuser (obligation d'instruction dès 3 ans).

- Les projets doivent parvenir à l'IEN de circonscription avant les vacances scolaires d'été afin que l'organisation proposée par votre école soit validée.

Pour rappel :

L'admission d'un enfant à l'école maternelle implique l'assiduité. Pour cela, il est **important d'instaurer avec les parents un dialogue constructif qui leur permette de comprendre l'enjeu pédagogique de cette première expérience scolaire.**

L'abaissement de l'âge du début de l'instruction obligatoire vise à plus de justice sociale en offrant à tous les enfants un cadre propice et stimulant pour des apprentissages de qualité dès le plus jeune âge.

L'âge de l'instruction obligatoire a été abaissé dès la rentrée 2019.

Tous les enfants qui ont 3 ans entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année civile en cours sont concernés.

Une seule rentrée scolaire est possible, en septembre de la PS à la GS. Cela implique qu'il n'y aura pas d'autre rentrée dans l'année civile.

L'instruction obligatoire à 3 ans a pour conséquence directe **l'assiduité scolaire**, c'est-à-dire la **présence des enfants à l'école tous les jours, toute l'année. Cela implique l'application des règles en vigueur en cas d'absence non justifiée.**

Le règlement intérieur de chaque école précisera les modalités de contrôle de cette assiduité.

Pour faire droit aux sollicitations des familles invoquant le besoin d'une adaptation progressive au rythme de vie à l'école maternelle de certains jeunes enfants une **demande d'aménagement du temps de présence à l'école** peut être faite **uniquement sur les après-midis pour les enfants de PS.** Il est toutefois expressément mentionné dans la loi que l'initiative de la demande d'aménagement du temps de présence à l'école en petite section revient aux seuls responsables légaux de l'enfant. Cette demande ne peut être ni formulée, ni imposée par l'école.

Les modalités de cet aménagement ne pourront porter que sur un ou plusieurs après-midi. Elles prendront en compte le fonctionnement général de l'école, notamment les horaires d'entrée et de sortie des classes.

Le cas échéant, lorsque les conditions de fonctionnement de l'école le permettent, le retour en classe d'un enfant faisant la sieste à domicile ou dans une structure collective d'accueil est possible.

Démarche :

- Dès lors qu'une famille formule le souhait d'un aménagement du temps de présence de son enfant scolarisé en petite section, le directeur fournit le **formulaire** à renseigner,
- Après consultation des membres de l'équipe éducative (équipe enseignante et ATSEM), le directeur émet un avis écrit et transmet sans délai le formulaire à l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de la circonscription,
- Dans les meilleurs délais, l'inspecteur autorise ou refuse la demande de la famille.

C'est exclusivement dans ce cadre formalisé que des enfants peuvent faire la sieste chez eux ou dans une autre structure d'accueil, et le cas échéant, revenir à l'école après la sieste, dans la mesure cependant où il reste un temps d'apprentissage suffisant. Dans ce cas, l'horaire de retour en classe est fixé par l'école.

Vous trouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/ScMT8SPzb6JfBAz> un document d'aide à l'entretien avec les familles et le formulaire de demande d'aménagement du temps scolaire.

4-Actualité de l'OCCE 63 - semaine du 24 au 28 avril

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'actualité de la semaine pour l'OCCE 63 :

- **Pour l'ensemble de la communauté éducative :**
 - **Conseil d'administration n°5 :** Il se tiendra **mardi 2 mai, de 17H30 à 19H**, dans nos locaux. Ceux qui souhaitent **nous rejoindre à distance** pourront le faire via le lien envoyé dans la lettre hebdomadaire du 2 mai.
Invitation et ordre du jour sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/3toZj4YHKoxBZR8>
Pour rappel : toutes les personnes intéressées peuvent participer à tout ou partie du conseil, pour apporter remarques et idées, sans obligation d'engagement.
- **Pour les enseignants de tous cycles :**
 - **Projets pédagogiques 2023/2024 :** La commission pédagogie se réunira courant mai pour **définir ensemble les projets proposés en lien avec les besoins de vos classes**. Tous les enseignants intéressés sont chaleureusement conviés à cette réunion de concertation et de préparation.

Si vous souhaitez participer, **merci de renseigner le [framadata en ligne](#)** permettant de trouver le créneau qui convienne à un maximum de collègues.
 - **"Zoom sur l'école du dehors"** : Le Réseau d'Education à l'Environnement en Auvergne (REEA) organise une rencontre régionale sur l'école du dehors, **le 14 juin prochain, à Chanat la Mouteyre**. Cette journée menée en partenariat avec l'académie de Clermont permettra à toutes les personnes intéressées d'échanger avec des pairs et des experts de la question.
Informations sur : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/6ZQ9rGYBWHTFNR> et [inscription en ligne](#) avant le 1er juin.
 - **Programme Carbone Sco'ERE** : Découvrez [en ligne](#) les propositions de projets scolaires et engagements contre le changement climatique, mis en oeuvre par la Fédération Léo Lagrange, un partenaire associatif de l'OCCE.

CARRIERE

1-Congé de formation professionnelle 2023-2024

Suite au mail transmis le 12/04, je vous rappelle qu'une circulaire est publiée à destination des professeurs des écoles qui souhaitent demander un congé de formation professionnelle lors de la prochaine rentrée scolaire.

Vous trouverez les documents correspondants en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/rzLGq8XSaQTziY2> et sur l'intranet académique sélia.

La date limite de retour des demandes est fixée au mercredi 10 Mai 2023 délai de rigueur.
Les candidats doivent envoyer leur dossier de candidature par mail exclusivement à leur IEN de circonscription et en copie à adrien.gondy@ac-clermont.fr

1-Visite Musée de l'Ecole Rurale 1930 de Messeix

Nous vous invitons à trouver en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/Gw8QKxrogXs4r3A> une lettre accompagnée d'un flyer concernant la possibilité de visite du Musée de l'école rurale 1930 de MESSEIX.

2-Conférence ouverte aux enseignants du cycle 1 et document sieste AGEEM

L'AGEEM 03 et l'AGEEM 63 ont le plaisir de vous convier à un grand moment de formation le 10 mai prochain.

En effet, nous aurons l'honneur d'accueillir Grégoire BORST, qui viendra éclairer notre pratique enseignante par ses recherches et connaissances sur le développement et le fonctionnement du cerveau dans les apprentissages.

Un grand RDV à ne pas manquer !

Cette conférence est exceptionnellement ouverte à tous, adhérents, non adhérents et peut concerner tous les enseignants ainsi que les partenaires autour de l'enfant.

Vous trouverez la plaquette de présentation sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/kWj6YPeLmWGkLjq>